



Arles Crau Camargue Montagnette

COMMUNIQUÉ DE PRESSE ACCM

Arles – 23/03/2020

En dépit du contexte d'urgence sanitaire que constitue la lutte contre la pandémie COVID-19, la Communauté d'agglomération ACCM, grâce à la mobilisation de ses agents sur le terrain, s'efforce de maintenir une continuité du service public, en particulier pour les services essentiels, tels que la collecte et le traitement des déchets. Ce service est néanmoins fortement impacté par les mesures sanitaires en vigueur et circonscrit à un périmètre d'intervention d'urgence.

Les déchèteries, notamment, ne peuvent être maintenues ouvertes, d'autant que les trajets pour s'y rendre ne sont pas autorisés d'après l'article 1er du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19. La Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette se conforme strictement aux mesures de fermeture concernant les lieux accueillant les usagers.

Le maintien de la salubrité publique doit néanmoins rester prioritaire, à plus forte raison en cette situation, qui ne doit pas être aggravée par une crise d'insalubrité publique risquant de propager d'autres problématiques sanitaires. Depuis le début de la période de confinement, il est constaté pourtant une montée des pratiques inappropriées et inciviques en matière d'abandons de déchets.

La Communauté d'agglomération en appelle à la responsabilité collective : dans la mesure du possible durant cette période, **évit**ez de produire des déchets verts ou des déchets de travaux, ou conservez-les à votre domicile. Ils pourront être évacués normalement une fois que sera levée l'alerte sanitaire. De même, il est demandé de **stocker chez soi les objets encombrants et déchets volumineux**, et de ne pas les présenter à la collecte. Les dépôts sauvages sont interdits, et punis par la loi. Il faut enfin **diminuer les apports dans les bornes (Points d'apport volontaires : verre et papier)**. La fréquence des ramassages est espacée. Il est conseillé de favoriser le compostage quand cela est possible afin de réduire le volume des sacs collectés.

Ces informations sont susceptibles d'évoluer rapidement au regard de la suite des consignes données par l'Etat. Pour se tenir informer des évolutions, se rendre sur le Facebook ACCM, ainsi que sur l'onglet covid-19 du site www.agglo-accm.fr, sur lesquels vous pourrez retrouver des points réguliers. Numéro à contacter : Infocollecte - 04 84 76 94 00. L'accueil téléphonique ACCM est maintenu au numéro habituel : 04 86 52 60 00.
